



## Lors d'une vente par adjudication forcée

Par **Vincent6781**, le **10/12/2019** à **22:59**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir une explication sur une adjudication forcée en effet je n'ai pu me rendre le jour de la vente chez le notaire . L' avocat du vendeur ( caisse credit mutuel) et le notaire nous informe que personne ne s'est rendue à l'adjudication.

Le notaire nous a transmis les coordonnées de l'avocat.Nous avons effectué une offre directe à l'avocat qui représente la caisse Crédit Mutuel, deux jour après adjudication étant donné que selon lui s est une vente simple à présent.

Le même journée l'avocat reviens vers nous par mail et nous informe qu'une personne s est substituer , dans le cadre d'une déclaration de command....

Et un présent donne une toute autre version, à savoir présence d'une personne lors de l'adjudication !!!

"Le mail comportant votre offre a été formulée le [url=tel:5.12.2019]5.12.2019[/url] après 16h alors qu'un accord était déjà intervenu avec un autre acquéreur présent à l'adjudication et connu de la CCM, dans le cadre d'une déclaration de command, permettant à la Caisse de ne pas rester adjudicataire ni d'avancer les frais."

Est-il possible de surenchérir dans le délai, mais surtout comment ?

Sincèrement